|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/855** | Le 23 janvier 2018 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT‑R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
|  |
| Objet: | **Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite)****– Adoption d'une nouvelle Recommandation UIT-R et de deux Recommandations UIT-R révisées et approbation simultanée par correspondance de ces textes, conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT‑R 1‑7 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)** |
|  |
|  |
|  |

Dans la Circulaire administrative CACE/842 datée du 15 novembre 2017, un projet de nouvelle Recommandation UIT‑R et deux projets de Recommandation UIT‑R révisée ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT‑R 1-7 (§ A2.6.2.4).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 15 janvier 2018.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués.

François Rancy
Directeur

**Annexe**: 1

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titres des Recommandations UIT‑R approuvées

Recommandation UIT-R S.2112-0 Doc. [4/40(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R15-SG04-C-0040/en)

Lignes directrices à suivre pour mener une coordination bilatérale en vue de la conclusion d'accords explicites dans la bande de fréquences 14,5-14,75 GHz, pour les pays de la Région 1 et de la Région 2, ou dans la bande de fréquences 14,5-14,8 GHz, pour les pays de la Région 3, pour le service fixe par satellite (Terre vers espace) dans le cas de liaisons autres que les liaisons de connexion du service de radiodiffusion par satellite, afin de protéger tous les systèmes existants ou en projet des services bénéficiant d'attributions dans la bande 14,5-14,8 GHz sur les territoires des administrations parties à de tels accords

Recommandation UIT-R M.1184-3 Doc. [4/37](https://www.itu.int/md/R15-SG04-C-0037/en)

Caractéristiques techniques des systèmes mobiles par satellite dans les bandes
de fréquences inférieures à 3 GHz à utiliser pour élaborer des critères
de partage entre le service mobile par satellite et d'autres services

Recommandation UIT-R S.1503-3 Doc. [4/41](https://www.itu.int/md/R15-SG04-C-0041/en)

Description fonctionnelle à utiliser pour le développement d'outils logiciels destinés à déterminer la conformité des systèmes ou des réseaux du
service fixe par satellite non géostationnaire aux limites spécifiées
dans l'Article 22 du Règlement des radiocommunications

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_